

Image not found or type unknown



## Que faut-il faire VOTRE REPONSE MERCI

Par **BEBEL62100**, le **06/02/2015** à **18:40**

Mon frère ? Cadre licencié pour raisons économiques en 2013 après 14 ans dans la société .  
? Proposition du patron ? salaire divisée par 2 C'est .NORMAL !

Alors à ce jour la même société embauche !

C'est une honte le patron de la société devrait être condamné lourdement !

SOCIETE SUR CALAIS;-

/////

Par **P.M.**, le **06/02/2015** à **19:05**

Bonjour,

Je ne vois pas d'interrogation à votre exposé mais l'employeur devait pouvoir justifier de la réalité du motif économique d'autre part, pendant un an le salarié pouvait faire valoir une priorité de réembauche...